

POLITIQUE D'ÉVALUATION ET DE GESTION DES RISQUES	DATE : 3 mars 2023
Adoption : Conseil d'administration	Modifications :
DESTINATAIRES : Direction administrative, personnel et administrateurs	

1. PRÉAMBULE

Cette politique a pour objectif de cerner, d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques. Elle sert aussi à améliorer la performance de l'organisation dans l'utilisation de ses ressources et dans les choix des contrôles qui sont modulés en fonction des risques. De plus, elle sert à soutenir les responsabilités de la direction administrative en matière de gouvernance en veillant à ce que les secteurs de risques élevés liés aux activités soient déterminés, évalués et gérés.

2. DÉFINITIONS

Gestion de risques : Approche servant à déterminer la meilleure voie à prendre en cas d'incertitude en identifiant, en évaluant, en comprenant, en communiquant les questions liées aux risques et en prenant les mesures appropriées à leur égard.

Risque : Tout évènement comportant un degré d'incertitude qui pourrait mettre en péril l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels d'une organisation.

Mesures de contrôle : Toute mesure prise par la direction administrative, le conseil d'administration ou d'autres parties afin de gérer les risques et d'accroître la probabilité que les buts et les objectifs fixés de l'organisation seront atteints.

Seuil de tolérance aux risques : Niveau maximal de risque que l'organisation est prête à accepter aux fins d'atteinte des objectifs fixés. Ce seuil de tolérance est défini par la direction administrative en référence aux objectifs stratégiques.

3. CHAMPS D'APPLICATION

S'applique à tous les secteurs d'activités de Tir à l'arc Québec et couvre les différentes catégories de risques de l'organisation, qu'il s'agisse de risques stratégiques, opérationnels, financiers, de projet ou liés à la divulgation de l'information ainsi qu'à la conformité.

4. PRINCIPES DIRECTEURS

Le processus de gestion intégrée des risques doit produire des informations utiles en temps opportun afin :

- De permettre à la direction administrative et au conseil d'administration d'assumer pleinement leurs fonctions et de mettre en place des stratégies visant à réduire les risques à un niveau acceptable;

- Les informations produites doivent soutenir la prise de décision à tous les niveaux de l'organisation.
- De contribuer à améliorer la prise de décision et l'affectation des ressources;
- D'assurer un équilibre entre le degré d'intervention en réponse aux risques et les seuils établis.

5. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion intégrée des risques repose sur les principales étapes décrites ci-après.

- Analyse de l'environnement;
- Identification;
- Évaluation;
- Traitement des risques
- Veille et surveillance des risques.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

6.1 Le conseil d'administration s'assure que des systèmes appropriés sont en place afin d'identifier et d'examiner les risques et les occasions à la conduite des affaires de Tir à l'arc Québec.

6.2 Le comité d'audit est mandaté par le Conseil afin de surveiller l'application de cette Politique. Pour ce faire, il s'assure que l'Ordre s'est doté du Cadre adéquat. Il doit également réviser l'évaluation, faite par la direction administrative, de tous les risques financiers et non financiers importants de tir à l'arc Québec. Finalement, il fait rapport au Conseil.

6.3 La direction administrative est la première responsable de la gestion des risques et s'assure de l'existence d'une culture de la gestion intégrée des risques au sein de Tir à l'arc Québec. Elle propose les orientations stratégiques en matière de gestion intégrée des risques et, après leur approbation par le Conseil, voit à leur réalisation.

La direction administrative est responsable de l'application de cette Politique, du Cadre et d'intégrer à ces processus, la gestion intégrée des risques y étant afférente, soit d'identifier et d'évaluer les risques liés aux processus sous leur gouverne, incluant les risques des nouveaux projets visant l'amélioration continue de ces processus. De plus, la direction administrative doit développer et mettre sur pied des stratégies et des mesures d'atténuation visant à ramener les risques à un niveau acceptable.

6.4 Le personnel doit communiquer sans délai à la direction administrative, tout nouveau risque important qui peut entraver l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation.

7. LIMITES

Même si la gestion intégrée des risques est pratiquée avec sérieux, il peut y avoir des imprévus. Ces facteurs imposent forcément des limites, mais il faut bien comprendre que cette Politique a pour objet de donner au Conseil et à la direction administrative l'assurance raisonnable et non pas absolue que Tir à l'arc Québec applique avec diligence les systèmes et les processus nécessaires pour pouvoir réagir rapidement et de façon appropriée aux menaces et aux risques internes ou externes.